

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.103

*L'An Deux Mille Quatre, le 10 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

LE 3 DECEMBRE 2004

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 3 DECEMBRE 2004

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.  
MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par Mme MONTRON  
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS  
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER  
M. COASSIN représenté par M. BUJARD  
Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : SUBVENTION CLASSES DE NEIGE

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle pour 3 classes de neige organisées par les écoles élémentaires Maine-Geoffroy, La Clairière & Jules Ferry.

Le nombre d'enfants pour le séjour qui aura lieu en Janvier 2005 est de :

- 52 pour l'Ecole Maine Geoffroy
- 19 pour l'Ecole La Clairière
- 22 pour l'Ecole Jules Ferry

soit au total 93 Enfants.

Il est proposé d'accorder une subvention de :

- \* 12,00 Euros par jour x 10 jours pour les Ecoles La Clairière et Maine-Geoffroy Elémentaire
- \* 15,00 Euros par jour X 5 Jours pour l'Ecole Jules Ferry Elémentaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU L'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'attribuer une subvention exceptionnelle pour la réalisation de 3 classes de neige soit :

- . (52 Enfants x 120) = 6 240 Euros pour l'Ecole Maine Geoffroy
- . (19 Enfants x 120) = 2 280 Euros pour l'Ecole La Clairière
- . (22 Enfants x 75) = 1 650 Euros pour l'Ecole Jules Ferry

=====  
TOTAL 10 170 Euros

- de verser la subvention de :

- \* 6 240 Euros à l'Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Elémentaire Maine Geoffroy.
- \* 2 280 Euros à la Coopérative Scolaire Ecole Elémentaire La Clairière
- \* 1 650 Euros à l'OCCE Coopérative Scolaire Ecole Jules Ferry

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 - Fonction 20 du budget de l'exercice 2004.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 décembre 2004  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**